

ABONNEMENT

SAUMUR	
en 20	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
en 20	39 fr.
mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 OCTOBRE

INFORMATIONS

CONTRADICTION MINISTÉRIELLE

Au cours de la discussion sur la prétendue loi d'arbitrage, le gouvernement a été provoqué à faire une de ces déclarations qui paraissent toujours bizarres tombant de la bouche de ministres démocrates.

Le gouvernement ne reconnaît pas aux employés de l'Etat le droit de se mettre en grève.

En principe, c'est tout bonnement une énormité.

Les ouvriers qui travaillent dans les ateliers sont des ouvriers comme les autres, cela ne se discute pas, et il est inadmissible qu'ils n'aient pas les mêmes droits.

Prenez un exemple qui rende la question tout à fait saisissante :

Dans une même gare de chemin de fer où se réunissent les réseaux du Midi et de l'Etat, les employés de la Compagnie du Midi ont le droit de se mettre en grève, et ceux de l'Etat ne l'ont pas !

C'est tout bonnement inique !

Le gouvernement a donné une raison baroque de cet esclavage des ouvriers de l'Etat : c'est que les sommes destinées à payer le personnel administratif étant votées par les Chambres dans la loi des finances, on ne peut pas en modifier le total.

La bonne absurdité !

Et les crédits supplémentaires ! sont-ils donc faits pour les chiens ?

L'ARBITRAGE LOUBET

M. Loubet a reçu hier, avant la réunion du conseil, les délégués des ouvriers, MM. Clément, Millerand et Pelletan.

M. Loubet a de nouveau reçu les délégués après le conseil des ministres. Cette seconde entrevue n'a duré que quelques minutes.

On ignore encore l'heure à laquelle la sentence sera rendue. Avant d'être publique, elle doit être transmise aux deux parties.

Carmaux, 25 octobre.

Baudin et Calvignac sont arrivés ici à onze heures 1/2. Les ouvriers leur ont fait une ovation à la gare. Baudin a dit qu'il croyait pouvoir compter sur une bonne solution.

AU PANTHÉON

M^{lle} Dosne vient d'adresser à M. Léon Say une lettre par laquelle elle refuse catégoriquement le transfert des cendres de M. Thiers au Panthéon.

M. de Choiseul a déposé un amendement tendant à ce que la sépulture du Panthéon soit accordée aux restes de François Arago, du maréchal Bugeaud, de Claude Bernard, Lamartine, Littré, Ingres, Messonier et Jean Baptiste Say.

TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Jusqu'ici l'arrangement franco-suisse n'avait agité que le Palais-Bourbon.

Lundi, une réunion de sénateurs a décidé de repousser cet arrangement, même s'il était ratifié par la Chambre.

UN PIÈGE LÉGISLATIF

MM. les députés Goujon et Baudin ont déposé un projet de loi tendant à frapper de pénalités civiles et répressives ceux qui seront convaincus d'avoir renvoyé un ouvrier à l'occasion d'un mandat électif dont il est investi.

PANAMA

La question du Panama va revenir devant la Chambre.

M. Peytral a prévenu le ministre de la justice de son intention de lui poser une question sur l'enquête faite sur l'administration de la Compagnie de Panama. Le député des Bouches-du-Rhône déclare qu'une solution judiciaire est indispensable à la réussite d'une combinaison quelconque permettant de reprendre, en connaissance de cause, cette grande entreprise avant le 1^{er} mars 1893.

MUSIQUES ET MUSICIENS MILITAIRES

Le chef de la musique de la garde républicaine, M. Wetlge, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

Disons, à ce propos, que les chefs de musique de nos régiments n'ont que le rang de sous-lieutenant ; on n'en compte que six qui soient décorés de la Légion d'honneur.

Seuls, les chefs de musique de la garde républicaine et de nos Écoles d'artillerie ont rang de lieutenant.

Il faut conclure, d'après cette petite statistique, que la musique militaire est moins en honneur dans l'armée française que... dans l'armée ottomane, puisque la musique du sultan est sous les ordres d'un général de division et qu'elle se compose, comme exécutants, de 6 colonels, 3 lieutenants-colonels, 24 majors, 29 capitaines, 43 premiers lieutenants et 7 seconds lieutenants !

ASPIRANTS AU CONSERVATOIRE

On signalait, il y a quelques jours, le nombre exceptionnel des aspirants qui se présentent cette année pour les classes vocales du Conservatoire. Voici une confirmation de ce fait.

Lundi, l'examen des aspirantes pour les classes de chant n'a pu être terminé dans la journée : après avoir procédé à l'audition de quatre-vingt-dix demoiselles, le jury, excédé, a dû ajourner une cinquantaine de candidates qui restaient à entendre.

Cette suite des auditions féminines a été fixée à aujourd'hui. Hier mardi on a entendu les aspirants hommes ; la séance était relativement douce ; ils n'étaient que quatre-vingts.

AU TONKIN

CE QUE LANESSAN NE DIT PAS

L'Express de Lyon publie une lettre d'un jeune officier lyonnais actuellement au Tonkin, lettre communiquée par la famille et dont voici quelques extraits :

« Depuis Bac-Ninh jusqu'à Lang-Son, les

pirates échelonnés tout le long de la route pullulent et forment des bandes redoutables et commandées, qui le croirait, par des Européens, Anglais ou Allemands.

« Un jour, nos soldats en marche ont distinctement entendu des pirates leur crier en bon français : « Venez donc, tas de s... ! »

« Ces bandits chinois sont d'une férocité inouïe ; malheur au pauvre légionnaire qui tombe vivant entre leurs mains ! Après lui avoir coupé le nez, les oreilles et la langue, ils le décapitent, lui arrachent les entrailles et le jettent au milieu des landes.

« Dans le dernier engagement, nous avons eu parmi les tués le capitaine Watrin, le lieutenant Ginolhac, dont le corps, affreusement mutilé, n'a été trouvé que huit jours après ; le lieutenant Vauthier, à qui les pirates avaient tranché la tête et ouvert le bas-ventre et qui a été trouvé, quatre jours après, recouvert de sa capote, horrible à voir.

« Parmi les blessés sérieusement, les capitaines Treille et David ; ce dernier, parti par une température de 40 degrés de chaleur avec 120 hommes, est revenu au poste avec 25 seulement. »

AU DAHOMEY

Il résulte des dépêches de service parvenues de Porto-Novo au ministère de la marine, que le colonel Dodds a dû recevoir lundi au plus tôt les renforts et les convois de ravitaillement qu'il attendait. C'est seulement quand les renforts seront encadrés que le colonel Dodds pourra préparer son attaque contre la dernière ligne des troupes dahoméennes établies devant la rivière de Koto.

Vu le temps nécessaire à cette opération et à l'arrivée des dépêches à Paris, on ne croit pas avoir de nouvelles avant aujourd'hui ou demain.

L'affaire Segonzac

À propos de l'affaire de Segonzac, le journal le Gaulois vient de publier un entrefilet où il fait une remarque très intéressante au sujet du silence gardé par cet officier :

« Le lieutenant de Segonzac n'a pas obtenu de ses chefs la permission de répondre, par la voie de la presse, aux publications qui ont fait planer sur lui les plus injurieux soupçons.

« C'est une exigence de la discipline, c'est une règle établie que les officiers sous les drapeaux n'ont pas le droit d'écrire dans les journaux. On doit s'incliner devant ces prescriptions.

« Mais il est permis de regretter, au nom de l'esprit d'équité, que l'autorité militaire ne les applique que par intermittence. Et il est difficile de ne pas se souvenir, devant le silence imposé à M. de Segonzac, qu'un autre officier, M. Crémieu-Foa — ce dont nous nous gardons bien de le blâmer — a eu toute latitude, dans des circonstances récentes, pour répondre aux journaux.

« En tous les cas, il est permis de supposer que les chefs de M. de Segonzac, en lui interdisant de se défendre, ont compris qu'ils

assument le devoir de défendre et de couvrir leur subordonné. »

De son côté, le Soir, dans un article intitulé « Silence sous les armes » s'exprime de la façon suivante :

« Quand un honnête homme se décide à formuler publiquement des imputations aussi graves, aussi infamantes, c'est d'ordinaire qu'il est ou se croit sûr de son fait. Comment, dès lors, qualifier la conduite de M. le colonel Fix, dont le long mémoire n'aboutit, après tout, qu'à cette conclusion que le lieutenant Quiquerez « a pu être tué par M. de Segonzac ». Hé ! monsieur, on se tait, quand en pareille matière on ne peut tabler que sur des hypothèses ! »

Nous apprenons que l'enquête sera faite au Sénégal par le conseil de guerre permanent ; ce n'est que dans le cas où le commissaire rapporteur conclurait à la culpabilité du lieutenant de Segonzac, que ce dernier serait envoyé à Saint-Louis, pour comparaître devant le conseil.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

La Gare de Saumur

Réception des Délégués Saumurois au Ministère

Les Délégués Saumurois, reçus ce matin à 10 heures par M. le Ministre des Travaux publics et son secrétaire général, ont obtenu qu'il serait fait immédiatement une étude pour la construction d'un Bâtiment placé en équerre et la Marquise projetée.

EXPÉRIENCE DE MOBILISATION

Le Temps donne une nouvelle militaire qu'il faut faire connaître au public, afin qu'il ne soit pas inquiet lorsque la mesure sera mise à exécution :

« Une expérience de mobilisation, au point de vue de la rapidité des ordres d'appel à porter au maire de chaque commune par la gendarmerie, va avoir lieu, ces jours-ci, dans toute la France. Jusqu'ici, on demandait au gendarme à cheval 5 kilomètres par heure et 4 aux fantassins ; on voudrait arriver à 8 pour les cavaliers et à 5 pour les gendarmes à pied. »

RAPPEL DES DISPENSÉS

Aux termes de la loi sur le recrutement de l'armée, les hommes qui ont été autorisés à ne rester qu'un an sous les drapeaux, en vertu de l'article 23, doivent être rappelés, pendant quatre semaines, au cours de l'année qui précède leur passage dans la réserve de l'armée active.

Ces obligations vont être imposées pour la première fois, en 1893, aux hommes de cette catégorie de dispensés appartenant à la classe de 1889.

Le ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens engagés décennaux de l'enseignement primaire et secondaire, élèves des Facultés et Ecoles spéciales, étudiants internes des hôpitaux, séminaristes, ouvriers des industries d'art, professeurs des écoles d'Orient et d'Afrique, qui sont à sa disposition du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 1893, seraient de préférence appelés à l'époque des vacances universitaires afin de ne pas entraver leurs études ou gêner les services publics auxquels ils sont employés.

LES CONSCRITS DE 1892

Nous apprenons que des instructions ont été envoyées au service du recrutement, par une louable innovation, pour que les jeunes gens appelés cette année pour la première fois sous les drapeaux, puissent dès à présent connaître le régiment où ils sont incorporés.

A cet effet, ils n'auront qu'à se présenter à la brigade de gendarmerie où les ordres d'appel leur seront communiqués avant la notification à domicile.

Mais, par contre, tout retard dans l'exécution de cet ordre d'appel, le mois prochain, sera plus rigoureusement puni que par le passé.

Le 4 1/2 pour cent

AVIS AUX RENTIERS

Un de nos confrères a rapporté, ces jours-ci, un entretien que M. Rouvier aurait eu récemment avec un homme politique au sujet de la conversion de la rente 4 1/2 p. 0/0. D'après cette information, M. le ministre des finances aurait annoncé que cette conversion se ferait en 1894 et que son produit servirait à boucher les trop nombreux trous du budget de l'Etat. Il serait bien à propos que M. le ministre des finances fût interrogé à ce sujet. Les rentiers auraient besoin, en effet, de savoir à quoi s'en tenir avant les élections.

Quant aux contribuables, il est peut-être plus nécessaire encore de les éclairer sur les intentions du gouvernement. La conversion du 4 1/2 peut faire gagner au Trésor une centaine de millions, et, à plusieurs reprises, des orateurs officiels avaient annoncé ou même promis que cette somme serait utilisée pour effectuer des dégrèvements, notamment pour décharger l'agriculture. Cet engagement va-t-il être violé comme tous les autres? Allons-nous voir encore s'élever en fumée ce dernier espoir de soulagement fiscal? Aux électeurs de s'en enquérir et, au besoin, de protester par leurs bulletins de vote.

Nous lisons dans la *Petite Loire* et le *Courrier de Saumur* :

A la suite d'une polémique survenue entre les Directeurs des journaux « *Le Courrier de Saumur* » et « *La Petite Loire* », M. Roland a désigné comme ses témoins MM. Lamy et

Piéron; M. Picard a désigné à son tour MM. Artus et Lépine.

Ces quatre témoins, soussignés, se sont réunis pour discuter ensemble sur le point de savoir si une rencontre entre MM. Roland et Picard était nécessaire.

Après de loyales explications, les soussignés, reconnaissant que les torts sont partagés; que des expressions injurieuses, sans doute, mais ne portant point, en somme, atteinte à l'honneur ont été employées par les deux adversaires;

Considèrent qu'il n'y a pas lieu à rencontre. En foi de quoi ils ont signé le présent procès-verbal.

Pour M. Picard :
AL. ARTUS,
A. LÉPINE.

Pour M. Roland :
PIÉRON,
LAMY.

Saumur, le 24 octobre 1892.

LE COMMANDANT DE NOTRE CORPS D'ARMÉE

Nous avons annoncé, dit l'*Echo de Paris*, que l'état précaire de santé de M. le général Villain lui rendait très difficile la surveillance de l'instruction des troupes du 9^e corps d'armée.

L'admission anticipée au cadre de réserve du général Villain fut différée. Aussitôt après le travail de la commission de classement, cette mesure sera prononcée à la demande de l'honorable commandant du 9^e corps.

Tours va évidemment être très recherché.

En suivant les propositions du conseil supérieur de la guerre, le 9^e corps devrait être confié à M. le général de France, qui commande actuellement à Compiègne la 9^e division d'infanterie. Mais il est possible que ce grand commandement soit attribué à un des officiers généraux du sud-est, que son ancienneté appellerait à succéder éventuellement au général Baron Berge à la tête de l'armée des Alpes.

FACULTÉS CATHOLIQUES DE L'OUEST

Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que l'Association formée au mois de juin dernier pour entretenir et développer les Facultés catholiques de l'Ouest dont le siège est à Angers, s'étend et s'organise dans les départements de notre région. Par les soins du Comité central et du bureau de l'Association, des comités départementaux sont déjà établis ou vont être établis dans les chefs-lieux des départements et des principaux arrondissements de l'Ouest.

Au commencement du mois, M. l'abbé Bourgain, professeur à la Faculté des lettres, installait à Saint-Malo-Saint-Servan, sous la présidence d'honneur de MM. les curés des deux villes, un comité dont M. le comte de Kergariou était nommé président, et un comité de dames patronnesses que préside M^{me} l'amirale Véron.

A peine constitués, ces deux comités invitèrent M. Lucas, professeur à la Faculté de droit, bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'appel d'Angers et conseiller municipal de la même ville, à donner une conférence sur l'Enseignement supérieur libre et les Facultés catholiques de l'Ouest. Cette conférence a eu lieu à Saint-Malo, le 8 de ce mois, avec un plein succès. Nous en trouvons dans le *Salut*, journal de Saint-Malo, un compte rendu développé que nous croyons utile de résumer dans l'intérêt de nos lecteurs.

Après avoir traité de la nécessité de l'enseignement supérieur libre si longtemps réclamé par nos grands orateurs catholiques, les Montalembert, les Lacordaire, les de Falloux, les Dupanloup et tant d'autres, comme le complément indispensable de l'enseignement primaire et secondaires libres, le conférencier rappelle la fondation de nos cinq universités régionales catholiques au lendemain de la loi du 12 juillet 1875, et particulièrement la création de l'université d'Angers par l'illustre et à jamais regretté M^{er} Freppel, avec le concours empressé des archevêques et évêques des diocèses de l'Ouest; il dit les conditions dans lesquelles a été formée l'association dont nous avons déjà parlé, en vue de grouper plus étroitement autour des Facultés catholiques et d'intéresser plus intimement à leur vie et à leur développement les diocèses, le clergé, les établissements d'enseignement secondaire et surtout les familles catholiques qui, par le comité central établi à Angers, par les Comités départementaux dont les présidents sont membres de droit du Comité central, participeront désormais effectivement à l'administration d'une œuvre constituée dans leur intérêt et qui est la leur; il détaille la situation financière actuelle des Facultés catholiques de l'Ouest, les dépenses de premier établissement, achats de terrains, constructions, bibliothèques, collections, laboratoires, etc., intégralement réglées et représentant actuellement un actif net d'un million et demi, — le budget des dépenses qui s'élève annuellement à 145,000 fr. environ et auquel les ressources normales et propres de l'établissement font face pour moitié, l'autre moitié devant être fournie par les souscriptions annuelles des membres de l'association.

Or, il suffit, continue l'honorable conférencier, de 350 associés donnant annuellement 20 francs dans chacun des dix départements qui forment le ressort des Facultés catholiques de l'Ouest, pour assurer le fonctionnement régulier de ce grand établissement, et il en conclut avec raison que ce sacrifice n'est point au-dessus des forces et des volontés des catholiques qui comprennent partout, comme dans le noble pays des Dugay-Trouin et des Surcouf, que le drapeau est engagé, qu'il faut le défendre et maintenir à tout prix une œuvre d'intérêt général dont l'abandon, entraînant la perte des

sacrifices considérables déjà faits, serait pour la cause catholique un coup terrible, peut-être irréparable, un cruel aveu d'impuissance et un véritable déshonneur.

Les applaudissements qui ont salué la péroraison de ce discours ont prouvé que les paroles de l'orateur avaient été comprises.

M. le curé de Saint-Malo, se levant à son tour, s'est fait, en quelques paroles charmantes, l'interprète des sentiments de tous et, remerciant l'honorable professeur de la Faculté de droit d'Angers, a promis son concours entier et sans réserve à la cause qu'il a si bien défendue.

Nous faisons des vœux pour que la campagne commencée se poursuive sans se désemparer, et nous sommes assurés que le succès couronnera les efforts des amis si nombreux et si dévoués des Facultés catholiques de l'Ouest: le tout est de vouloir et d'agir.

ANGERS. — *Terrible chute.* — Dimanche, le nommé Lerouge, ouvrier menuisier, rue de la Serine, était appelé chez une voisine, pour clouer une planche à une fenêtre. C'était au troisième étage.

A peine le malheureux ouvrier avait-il enfoncé les premières pointes qu'il perdit l'équilibre, tomba dans le vide, vint heurter la tête contre un morceau de bois en saillie et s'abat tit comme une masse sur le pavé d'une cour où il resta étendu sans connaissance.

On s'empressa de le relever et de lui donner les premiers soins. En même temps, les agents de police de la place Cupif arrivaient, et l'un d'eux courait chercher un médecin. Lerouge avait déjà un peu repris ses sens, mais il avait le visage horrible à voir; le nez était coupé en deux dans toute sa longueur et la partie gauche complètement détachée; l'œil gauche était fermé et probablement que l'organe est perdu.

Comme l'agent n'a pu ramener de médecin, le menuisier a été immédiatement transporté à l'hôpital.

Les agents de police. — Nous croyons savoir que la commission du budget a décidé de proposer une augmentation de 100 fr. pour le traitement des agents de police. Il a été décidé, aussi, que le traitement de début ne serait pas inférieur à 4,200 fr.

Le crime de la rue Normandie (suite). — Nous avons annoncé hier l'arrestation de Thomas, meurtrier de Coupelier, et nous avons dit que la police était à la recherche de son camarade.

Ce dernier a été arrêté lundi dans la matinée sur la commune d'Avrillé. C'est M. le brigadier Perdreau et l'agent Huchoo qui ont opéré cette seconde capture. Ils ont amené leur prisonnier en ville vers une heure de l'après-midi, après avoir parcouru trente-cinq kilomètres.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Quand Léonce était arrivé à Paris, Verne s'était empressé de se rendre au désir qu'il lui avait témoigné de le voir s'établir près de lui, de sorte que les deux amis commençaient et finissaient toutes leurs journées ensemble, sans compter qu'ils se réunissaient souvent dans la matinée, et que Verne ne se couchait jamais que Léonce ne fût rentré.

Ce soir-là, il fut surpris de voir arriver Léonce beaucoup plus tôt que d'ordinaire dans sa chambre à coucher; il crut aussi remarquer quelque altération dans sa figure ordinairement calme, même quand elle était triste.

— Je ne vous attendais pas encore, mon ami, lui dit-il; j'espère qu'il ne vous est rien arrivé de fâcheux.

— Je l'espère aussi, Verne; cependant je viens de prendre une grande résolution... J'é-

pouse Éléonore très prochainement... Que pensez-vous de ce parti?

— Je n'ai rien à en dire, puisqu'il est pris et qu'il réalise un vœu de votre excellente mère; mais vous savez que votre cousine n'est pas la compagne que j'avais rêvée pour vous.

— Ni moi non plus, mon ami; il me semble même que je viens d'accomplir, ou du moins d'assurer le malheur de ma vie, et cependant je ne m'en repens pas.

— Vous me faites frémir, Léonce! Mais pourquoi avez-vous pris cette résolution sans attendre votre mère ou sans la consulter par une lettre? J'aime à croire que vous étiez parfaitement libre de le faire.

— J'étais libre et je ne l'étais pas, Verne; car j'aurais fait une mauvaise action en renonçant à épouser ma cousine. Maintenant, si vous me demandiez pourquoi, mon ami, je serais obligé de ne pas vous le dire, parce qu'il y a dans toute cette affaire un secret qui ne m'appartient pas. Pour tout ce qui me regarde, ma confiance en vous est sans bornes, vous le savez bien; mais je n'ai pas le droit d'engager ceux qui n'ont pas le bonheur de la partager.

La délicatesse de ce sentiment fut encore un nouveau sujet d'attendrissement et d'admiration pour M. Verne, qui faisait chaque jour et presque à chaque instant des découvertes de ce genre. L'âme de Léonce était semblable à ces forêts vierges dont les beautés mystérieuses n'apparaissent qu'à mesure qu'on avance sous leurs ombrages encore inconnus.

— Je respecte vos nobles scrupules, mon ami, répondit M. Verne, et celui qui voit le fond de votre cœur devient bien indifférent sur tout le reste. Néanmoins, tout ce que vous m'apprenez m'afflige profondément, car je redoute la générosité de votre caractère autant que je l'admire, et je souhaite bien vivement l'arrivée de madame votre mère. Mais j'y pense! votre valet de chambre a déposé ce soir sur mon bureau quelques lettres à votre adresse; ne voulez-vous pas en prendre connaissance?

Léonce reçut ces lettres qui étaient au nombre de trois, et après en avoir examiné les adresses, il les ouvrit et se mit à les parcourir négligemment.

La première était la réponse du duc de***, premier gentilhomme de la chambre du roi: elle annonçait que Sa Majesté recevrait M. le

baron Granval, le dimanche suivant après la messe.

La seconde contenait, pour le même jour, une invitation à dîner du ministre que Léonce avait rencontré chez madame d'Etoges.

La troisième était un billet de cette dernière; nous allons la transcrire en entier:

« J'envoie chez vous, mon cher cousin, pour vous dire que j'ai le projet d'aller demain à Paris, prier M. et mademoiselle Loubert de venir dîner chez moi lundi prochain. J'espère, si vous avez fait ce que vous vouliez faire, que madame votre mère sera arrivée à cette époque, et je compte sur vous pour la déterminer à accompagner M. son frère et sa charmante nièce. Quant à vous, je ne vous fais pas l'injure de vous inviter, car ce serait douter de votre désir de m'être agréable de votre propre mouvement, j'aime mieux vous laisser à vos inspirations.

Mille amitiés.

Duchesse d'ETOGES.

P. S. J'oubliais de vous dire que notre rencontre de l'autre jour dans le bois d'Englilien m'a déterminée à aller voir mademoiselle de Royan. J'ai rencontré chez elle mademoiselle Suzanne d'Estouville, et toutes deux

Thomas et Granvalet ont été conduits au parquet vers deux heures. Le premier a fait des aveux, mais il prétend que s'il a frappé Coupelier c'était pour se défendre.

Après avoir porté un premier coup à sa victime au bas-ventre, Thomas l'a atteint de nouveau dans la région du cœur. Il est, paraît-il, le seul coupable. Granvalet n'aurait pris aucune part au meurtre. C'est, paraît-il, un bon garçon, mais un peu buveur; il sera probablement relâché. Il est cousin germain de Thomas.

Quant à ce dernier, il ne jouit pas d'une excellente réputation.

Lundi matin, vers dix heures et demie, M. Boulard, substitut du procureur de la République; M. Bornaudeau, juge d'instruction; M. le docteur Gignard, maire d'Angers, se sont présentés chez la victime. On a procédé à un examen sommaire du cadavre. Ce n'est pas une blessure que Coupelier a reçu, mais bien deux. L'une à l'aîne, comme nous l'avons dit hier, était mortelle. La seconde, dans la région du cœur, était probablement mortelle aussi.

Le meurtrier Thomas a alors été confronté avec le cadavre de sa victime. Il n'osait d'abord en approcher. Cependant la confrontation n'a paru l'émouvoir que médiocrement. Interrogé par M. le substitut et par M. le juge d'instruction, l'assassin a répondu qu'il avait bu un coup, qu'il avait été attaqué le premier par Marin Coupelier, qui était très fort. Ce n'est que pour se défendre qu'il a tiré son couteau et qu'il a frappé.

Le système de défense de l'assassin est en contradiction avec les dépositions des témoins. On n'a remarqué d'ailleurs sur le corps de Thomas aucune trace de blessures ou de coups paraissant venir de la part de Coupelier.

On a trouvé sur le meurtrier un couteau ordinaire à deux lames, dont une petite très aiguë et très difficile à ouvrir. La seconde était ensanglantée. Elle est longue de dix centimètres et large de deux. Son épaisseur est de deux millimètres environ.

Après la confrontation, le meurtrier a été conduit à la maison d'arrêt.

A côté de la chambre où se trouvait le cadavre, la mère de Coupelier était étendue sur un misérable grabat et se lamentait de la mort de son fils. Près d'elle, dans le même lit, un bébé frais et rose souriait, indifférent à toute cette horrible scène. M. le maire d'Angers, ému de ce spectacle, laissa, avant de se retirer, des secours à la vieille mère Coupelier.

La confrontation terminée, le cadavre a été transporté à l'École de médecine, où l'on procédera sans doute à l'autopsie.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 25 octobre. — Léon-Ernest Fortier, rue de la Visitation.

Théâtre de Saumur

Il peut paraître excessif d'affirmer qu'on n'a jamais entendu chanter *Mignon*, à Saumur. Comme lundi soir. Cependant c'est l'exacte vérité, et cette vérité pourrait s'étendre et s'appliquer assez loin.

Tout d'abord et comme nouveauté, nous avons eu le ballet du 1^{er} acte, toujours très apprécié, et ensuite la gavotte chantée par Frédéric, dont le rôle était tenu par une femme, M^{me} Peltier, seconde chanteuse, laquelle a parfaitement rendu le caractère du fougueux amoureux de Philine.

Le triomphe de la soirée a été pour M^{me} Vallier, qui nous a montré une *Mignon* admirable. Tudieu, quelle belle voix! quel beau timbre! Du grave à l'aigu, du pianissimo au forte, aucune faiblesse, aucune hésitation, mais une suite de sons purs, émis sans efforts, avec précision, avec âme! Voilà sous quels nouveaux aspects nous avons vu cette chanteuse qui va marcher désormais de succès en succès.

Ce que nous disions de M^{me} Desgoria pour *Hamlet* et la *Fille du Régiment* peut être hautement confirmé: c'est la pureté même dans le style et dans la voix qu'elle manie avec l'aisance et la sûreté d'artiste à l'abri de toute ombre de critique. C'était donc une Titania accomplie.

Un ténor de l'Opéra-Comique, M. Devineau, chantait Wilhem Meister aux lieu et place de M. Lange, dont l'engagement avait été résilié. M. Devineau n'est engagé qu'en représentation. Ce n'est pas que ce chanteur soit insuffisant; il a au contraire un organe d'un grand volume; mais, pour le rôle de Wilhem Meister principalement, la voix manquait parfois de moelleux. Cependant cet artiste a été applaudi, bissé même. Très applaudi également M. Seurin, dans le rôle de Lothario, qu'il a chanté avec goût et autorité. Les rôles secondaires, celui de Laërte entre autres, ont été très bien tenus par MM. Jahn et Milard.

C'est M. Frémaux qui dirigeait l'orchestre. Artistes et chef sont dignes les uns des autres. Aussi l'ouverture de *Mignon*, jouée magistralement, a été applaudie avec enthousiasme.

La salle était bondée. Voilà qui prouve combien il est préférable de composer de bonnes troupes, même au prix de grands sacrifices. M. Guillon, l'intelligent directeur, l'a bien compris, et il est aujourd'hui payé de sa peine.

NEMO.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 octobre 1892.

Le marché accuse une tendance plus faible surtout sur les fonds étrangers; on craint que l'argent ne soit plus cher à Londres pour la liquidation qui commence demain. Les acheteurs de rentes françaises ont de leur côté moins

de confiance dans une reprise des cours en liquidation de fin de mois.

Le 3 0/0 reste à 99.26 et le 4 1/2 à 106.40.

La Rente Italienne est relativement bien tenue à 92.37. On télégraphie de Rome que le ministre du Trésor a décidé que comme l'an dernier le paiement du coupon du Consolidé italien 5 0/0 à l'échéance du 4^{er} janvier prochain commencera dans tout le royaume le 28 courant.

L'Extérieure est faible à 63 11/16.

L'action de la Banque de France s'échange à 3,955.

Le Crédit Foncier est très ferme à 4,118. Les prêts hypothécaires doivent prendre un plus grand développement à mesure que l'industrie du bâtiment est plus favorisée par l'affluence des capitaux en quête de placements rémunérateurs.

La Banque de Paris est l'objet de demandes suivies à 676 fr. On admet en général que le dividende de 1892 sera plus élevé que celui de 1891 à cause de la plus-value acquise aux valeurs de son portefeuille.

La Société Générale regagne à 483.75 une partie de son coupon de 6.50, les bénéfices acquis permettent de supposer que ceux de 1891 seront dépassés en fin d'exercice.

Le Crédit Lyonnais se maintient très ferme à 781.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem est recherchée aux environs de 400 fr.

Les Chemins Economiques valent 430 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Octobre 1892

3 0/0	99 20
3 0/0 amortissable	99 35
4 1/2	105 90

FAITS DIVERS

Une femme hercule

Nous trouvons dans la *Gazette de Lausanne*, un journal sérieux pourtant, les curieux et invraisemblables détails que voici :

« On parle beaucoup à Saint-Gall, en ce moment, de miss Annie Abbot, une demoiselle de race anglo-saxonne, plutôt grande que petite, plutôt maigre que grasse, plutôt jolie que laide, qui nous vient de Zurich précédée d'une musique de cuivre et avec la réputation d'une sorte d'Hercule surnaturel, appelé à ébahir les populations par des épreuves de force transcendentes. Un phénomène, quoi ! Elle a donné à Saint-Gall des représentations devant un public de choix où figuraient, en observateurs aussi sceptiques qu'attentifs et portés à la négation, les sommités scientifiques et médicales de la place. Et voici ce qu'on a vu :

» Miss Abbot prend de la main une queue de billard, par le petit bout, et étend le bras. Un, deux, trois spectateurs s'acharnent à peser sur le bâton pour qu'il touche terre. Inutile. Sans effort apparent, miss Abbot le maintient dans l'horizontale. Autre expérience : miss Abbot pèse 45 kilos ; le premier venu la soulève en la prenant sous les coudes ; mais voilà qu'elle retroussé les manches de sa robe, de façon à ce qu'on touche non plus sa robe, mais sa peau. Alors, phénomène étrange, personne n'est plus capable de lui faire quitter le plancher ; il semble qu'elle soit rivée au parquet.

» Un homme, parmi les mieux découpés de l'assistance et à l'abri de tout soupçon de compérage, tient des deux mains une chaise ; en touchant la chaise du bout des doigts seulement, miss Abbot vous promène mon gaillard à travers la salle, partout où elle veut le mener.

» De plus fort en plus fort : cinq citoyens saint-gallois, qui ne paient par la taxe d'exemption du service militaire, tiennent une queue de billard sur laquelle un gros monsieur est assis ; miss Abbot prend le bout de queue en main et conduit tout ce monde où elle veut, comme une bonne conduit par la main un enfant de trois ans.

» Deux messieurs s'appuient d'une main, le bras tendu, à la paroi ; l'un d'eux est un de nos médecins les plus considérés. Miss Abbot place ses deux mains sur celles de ces messieurs, face à la paroi, les deux bras pliés. Un troisième monsieur se présente pour la

pousser contre la paroi ; il fait de grands efforts, la sueur lui coule du visage ; inutile : miss Abbot ne rompt pas d'une semelle. Et les deux honorables citoyens qui ont leurs mains sous les siennes déclarent qu'ils n'ont pas senti la moindre pression.

» Encore une expérience, la plus forte de toutes : cinq citoyens sont assis sur un tabouret en bois, deux autres, à genoux, tiennent les pieds du banc ; miss approche, pose ses deux mains sur les deux hommes agenouillés, dont l'un est le docteur Apli, soulève toute la compagnie et la transporte à quelques pas plus loin ! Et M. Apli déclare qu'il n'a senti sur ses mains aucun effort.

» On palpe miss Abbot, rien de suspect. Le pouls est normal, les pulsations du cœur sont normales, la respiration est normale, la peau est fraîche comme celle d'un enfant qui sort de son bain. Tandis que les hommes qui ont pris part aux expériences soufflent et suent comme s'ils avaient remué des quintaux.

» Expliquez ça ! Jusqu'à présent nos hommes de science n'ont rien expliqué du tout. Hypnotisme ? Magnétisme ? »

La Direction du Journal LE TABAC, 5, boulevard des Italiens, à Paris, expédie en province, franco à domicile, 25 cigares de luxe depuis 7 fr. 50 c. spéc. 1^{re}.

Dernières Nouvelles

Paris, 26 octobre, 12 h. 25 soir.

La sentence

La sentence de M. Loubet, ministre de l'intérieur, dans l'affaire de Carmaux, a été très impartiale, ne consacrant aucune violence ni atteinte à la loi.

Elle porte sur trois points :

1^o Calvignac sera réintégré comme ouvrier de la Compagnie. Un congé lui sera accordé pendant toute la durée de ses fonctions de maire ;

2^o La Compagnie reprendra tous les ouvriers grévistes, sauf ceux condamnés par le tribunal d'Albi ;

3^o Le directeur Humblot conservera ses fonctions.

HAVAS.

M. VERCELLETTO, Cimentier, 34, rue de Poitiers, tient à informer le public que la canalisation en ciment du Jardin des Plantes, tant critiquée ces jours derniers, n'est pas son œuvre.

Il profite de cette circonstance pour rappeler à sa clientèle la solidité et la bonne exécution de ses travaux.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée,

le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.

— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont

vendues au plus juste prix, et

sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

m'ont paru charmantes. Je leur demanderai d'être des nôtres lundi. »

— Toutes ces lettres me sont plus ou moins désagréables, dit Léonce en les remettant à son ami, avec un geste qui indiquait qu'il le priait de les lire.

— Je ne vois pas pourquoi, répondit M. Verne après avoir lu. La première vous accorde une chose que vous avez demandée, les deux autres sont d'aimables avances qui prouvent le cas que l'on fait de vous.

— Il y a du vrai dans ce que vous dites là, mon ami ; mais, depuis quelques instants, je suis sans énergie, sans confiance en moi-même. On dirait que j'ai usé toute la force de mon âme dans une seule résolution et qu'il ne m'en reste plus pour les autres. Ce matin, j'étais radieux en songeant que le roi me parlerait avec bonté des services de mon père ; ce soir, je ne sens plus que l'impuissance d'imiter cette vie glorieuse et pure dont on veut me récompenser, moi indigne. Tenez, Verue, il y a des moments où je sens retomber sur mon intelligence le voile qui l'a obscurcie si longtemps, avec cette seule et triste différence que mon cœur conserve la faculté de souffrir, qu'il n'avait pas jadis. Parfois

aussi, il me semble que je pourrais accomplir de grandes choses : des pensées généreuses se pressent dans mon cerveau, des paroles éloquentes arrivent en foule sur mes lèvres... puis je découvre que toutes ces choses qui devraient vivre de leur propre vie reçoivent une existence factice d'un rêve qui ne doit jamais se réaliser. Alors ma destinée réelle m'apparaît ; je ne vois plus que des devoirs arides à remplir ; je n'entends plus que des paroles qui n'ont pas d'écho dans mon âme ; je ne trouve plus que des pensées qui meurent faute d'une sympathie pour les comprendre et les diriger ! Et pourtant, ma mère est là avec sa tendresse ! Vous êtes là aussi avec votre inépuisable dévouement ! Une mère ! un ami ! ce n'est donc pas tout ce qu'il faut pour le bonheur, puisque je me trouve encore si malheureux ?

Ce n'était pas la première fois que Léonce exprimait ces doutes, mais il ne lui était pas encore arrivé de les manifester avec autant de désespoir.

(A suivre.)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1893
UNE MAISON
Dans un quartier commerçant
de Saumur.
S'adresser au bureau du journal

A LOUER
Grand Magasin à Pétrole
Situé près la Gare de l'Etat,
autorisé après enquête.
S'adresser à M. GASNAULT père,
rue d'Orléans, à Saumur.

A LOUER
MAISON NEUVE
Avec ou sans écurie
Place du Port-Saint-Nicolas, 3.
S'adresser à M. FAYARON, rue de
la Comédie, 21.

Changement de Domicile
M. JOUAN, Entrepreneur de
Peinture, a l'honneur de prévenir
sa clientèle qu'à partir du 25 Sep-
tembre les commandes seront re-
çues rue de la Porte Neuve, n° 7.

A VENDRE
A L'AMIABLE
Petite MAISON
Avec JARDIN bien affranchi
Contenant 500 mètres carrés
environ.
S'adresser au bureau du journal.

AU CORDON BLEU
Bureau de Placement
DES DEUX SEXES
Tenu par M^{me} ANNA
5, Rue du Puits-Tribouillet.

A LOUER PRÉSENTEMENT
Rue Haute Saint-Pierre, n° 5,
Trois chambres au premier,
cuisine et décharge; une cave,
deux pompes et une terrasse.
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-
JOSEPH.

Leçons de Piano
M^{me} BAUMANN, professeur de
piano de 4^{me} classe, diplômée, de-
mande des élèves.
Rue Saint-Jean, n° 32, au fond
de la cour.

A VENDRE
Un Dictionnaire
DE LITTRE
4 Volumes et un supplément
reliés
S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

Maison à Louer
AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN,
33, rue de Bordeaux.
S'y adresser.

ON DEMANDE un Garçon sa-
chant conduire un cheval et
connaissant le jardinage.
S'adresser au bureau du journal.



Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | **TÉLÉPHONE** | **DÉPENDANCES**
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement
de la vente directe aux consommateurs de
SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMEN-
TAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout
ABSOLUMENT NATURELS. En un
mot, établir la vérité dans le commerce des
denrées alimentaires, voilà ce que la maison
ANDRIEUX met en pratique et lui vaut
tout son succès, ce qui lui permet de ven-
dre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que
n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une
maison dont la vente est très importante
est souvent mieux placée que tout autre
par suite de l'importance de ses achats et
peut, pour cette raison, donner des mar-
chandises toujours fraîches aux meilleures
conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité
le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE
DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la
clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.



FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Grande Epicerie Parisienne

Vendre bon
AVANT TOUT **IMBERT Fils** Joindre la qualité
AU
Bon marché

BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.
Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.
Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques
Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan,
Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Hiver pour Pantalons, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure